

# **ENQUÊTE PUBLIQUE**

## **PARC NATIONAL DES CALANQUES**

### **Avis et observations des élu-e-s Communistes, Républicains, Citoyens et Front de Gauche**

**Patrick MAGRO**

Président du Groupe Communiste, Républicain, Citoyen  
Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole

**Frédéric DUTOIT**

Président du Groupe Communiste, Républicain  
et Citoyen de Marseille

**Marie-Françoise PALLOIX**

Membre du GIP des Calanques, Conseillère d'Arrondissement  
et Communautaire de Marseille

**Sylvia BONIFAY**

Conseillère Municipale et Communautaire de La Ciotat

**Alain HAYOT**

Conseiller régional PACA, Groupe Front de Gauche

# POUR UN PARC NATIONAL DES CALANQUES

Marseille le 17 Novembre 2011

Avec cette enquête publique l'idée d'un Parc National des Calanques a la possibilité de dépasser le stade de projet pour devenir une réalité concrète. Il est utile, selon nous, de faire trois rappels préalables.

- 1) La volonté de renforcer la protection des sites - notamment du bétonnage - et d'organiser leur gestion a tout autant pris naissance dans les mouvements associatifs, populaires et dans l'action que dans les institutions. Si aujourd'hui existe la possibilité - inédite en France - de créer un Parc National péri urbain, terrestre et maritime, on le doit beaucoup à cette action citoyenne. D'autres sites exceptionnels sur la bande littorale de notre pays n'ont plus cette opportunité.
- 2) Ce projet est singulier, car il se construit dans une aire urbaine et maritime métropolitaine active et habitée par plus d'un million de personnes dont les usages font de ces sites remarquables, un espace de bien-être, de loisirs et de paix, aux portes de la deuxième ville de France. Cet espace doit donc être préserver, protéger, réglementer, mais surtout pas sanctuariser !
- 3) La création d'un parc national répond à des exigences et des modalités encadrées par la loi. Il n'en demeure pas moins que le caractère inédit de ce nouveau Parc - on pourrait même dire ce Parc de Type Nouveau - nécessite de la souplesse dans sa mise en œuvre et une évaluation régulière de ses effets.

Du niveau de conjugaison de ces trois données dépend la capacité de trouver le point d'équilibre acceptable et partagé entre un objectif légitime de protection de ce patrimoine naturel et celui non moins légitime de préservation des usages.

Par ailleurs, le développement des activités et des emplois maritimes, la gestion, la préservation et l'aménagement de l'espace littoral et marin, la coopération entre régions riveraines de la Méditerranée, constituent des enjeux majeurs pour notre aire urbaine métropolitaine.

✱

✱

✱

Historiquement, les élus communistes de Marseille, de La Ciotat et de la Région, ont été de tous les combats pour protéger ce patrimoine exceptionnel, la faune et la flore, le littoral et ses abords, en particulier le protéger contre les logiques marchandes et spéculatives qui n'ont d'autres buts que de rentabiliser des sites uniques, et qui, hélas, ont déjà produit des effets désastreux aux abords des sites classés du futur Parc.

Les pièces jointes en annexe témoignent succinctement de notre engagement constructif dans nos institutions et au GIP des Calanques. Nos votes n'ont pas tous été identiques concernant l'avis de nos collectivités sur le projet de charte soumis à cette enquête publique, mais ils n'ont jamais été négatifs.

Nous renouvelons notre attachement à la construction d'un Parc National des Calanques et notre profonde conviction de son utilité publique pour le présent, les générations futures et pour le développement durable du territoire et des activités humaines. C'est le sens des remarques, voire des réserves, que nous déposons aujourd'hui. Elles s'inscrivent dans la volonté de rassembler le maximum d'énergies politiques, associatives, citoyennes et scientifiques pour réussir ce pari.

On peut résumer en 9 points nos préoccupations, qui sont également celles d'une large partie du mouvement associatif.

## Sur les ambitions, les objectifs et les périmètres :

> Cette version de la charte est trop laxiste sur les objectifs et les moyens d'éradiquer les sources de pollution tels que les rejets urbains en mer, la sortie du grand émissaire de Cortiou, les boues rouges de Cassidaigne, mais également les résidus de pollution industrielle, plomb et soude notamment à l'Escalette et Samena.

> A l'inverse elle est trop prompt à émettre des interdictions quant à la place des habitants et des usages populaires et des activités. On ne protégera pas le littoral contre les populations mais en les associant, en les responsabilisant et surtout en les écoutant. Aujourd'hui le sentiment de dépossession est très largement partagé.

> Le périmètre terrestre est le résultat d'un rapport de forces, d'une négociation entre les communes dont la caractéristique majeure n'a pas été la transparence. A l'arrivée il est en retrait de l'ambition initiale. Il ne garantit pas sur Marseille une protection contre la spéculation immobilière en bordure immédiate du Parc, ainsi que dans les enclaves comme les Goudes, une parcelle du Cap Canaille sur les hauteurs de la Ciotat et sur la partie terrestre de Port Miou ; trois secteurs qui ont été sortis du cœur du Parc. Pourquoi ?

De même, pourquoi ne pas tenir compte de la volonté des habitants consultés par les Comités d'Intérêt de Quartiers de la Madrague de Montredon, la Verrerie et la Rose et celui de Montredon, alors qu'à une très large majorité (70%) ils ont demandé à être en zone d'adhésion du Parc ?

### **Sur les interfaces et les accès :**

> Il faut absolument qu'une articulation puisse se faire entre les questions d'urbanisme et le Parc National des Calanques. La construction, par les documents d'urbanisme et de planification de rangs inférieurs à la charte, d'outils visant à lutter contre la spéculation, la densification excessive et la ségrégation sociale dans les zones d'interface doit être un objectif à mettre en œuvre.

> De la même manière, a-t-on réellement travaillé et anticipé la venue et l'apport inévitable des touristes (on annonce plus de 3 millions de visiteurs) en terme de flux de circulation, terrestre et maritime, de transports collectifs, de parking de délestage, sans pénaliser les usagers terrestres et maritimes locaux et les habitants voisins des entrées du Parc ? Nous ne le pensons pas.

### **Sur la gouvernance et les moyens :**

> La gouvernance est de conception pyramidale. Elle sera chapeauté par un bureau dont rien ne garantit que les compétences qui lui seront attribuées ne viennent prendre le pas sur le conseil d'administration. 38 % seulement du CA est réservé aux représentants locaux des « personnalités » et 80 % du Bureau est composé d'institutionnels.

> La zone maritime du parc est très largement supérieure à la partie terrestre. Or, cet « équilibre » est complètement inversé dans la représentation des usagers dans le conseil d'administration. Les maritimes ont en tout et pour tout 4 sièges sur 18 « personnalités à compétence locale », dont aucun siège pour la plaisance populaire, pourtant caractéristique des plus de 10.000 embarcations présentes sur ce littoral.

> La question des moyens en personnels n'est pas négligeable. En l'état actuel des réductions budgétaires de l'Etat, l'enveloppe attribuée au Parc National des Calanques se fera à moyen constant sur la ligne des Parcs Nationaux. En clair, elle amputera les moyens des Parcs existants et ne permettra pas au nouveau Parc des Calanques de disposer d'un nombre suffisant de personnels, à la hauteur des missions que s'assigne la charte.

**Enfin, le Parc des Calanques sera forcément un label**, une reconnaissance mondiale. Nous demandons à ce que ce label soit strictement protégé et géré par le conseil d'administration, contre toute récupération à des fins commerciales et spéculatives.

✱

✱

✱

Le Parc National des Calanques ne doit pas être considéré comme un morceau de nature sous cloche, mais comme un outil au service d'une gestion durable de la mer, ses ressources, ses métiers, ses usages accessibles à tous, des espaces littoraux, leur protection vis-à-vis de la spéculation immobilière et d'un encadrement d'un tourisme raisonnable et social, de développement de nouvelles activités générant de l'emploi en lien étroit avec la formation et la recherche.

## Pièces Annexes

**Intervention de Marie-Françoise PALLOIX**  
Conseil de Communauté MPM - 13 octobre 2011

**Intervention de Christian PELLICANI**  
Conseil Municipal de Marseille - 17 octobre 2011

**Intervention d'Alain HAYOT**  
Séance Plénière de la Région - 21 octobre 2011

**Lettre de Marie-Françoise PALLOIX** à Mme La Ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement - 27 avril 2011

**Propositions de Marie-Françoise PALLOIX au GIP des Calanques**  
Charte V3 - 23 mai 2011

## CONSEIL DE COMMUNAUTE SEANCE DU VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Marie-Françoise PALLOIX

### DDIP 87 - Avis de MPM sur le dossier de projet de création du Parc National des Calanques

Monsieur le Président, mes Chers Collègues,

Il n'est pas vraiment nécessaire que j'insiste sur l'engagement de très longue date des Communistes sur la création du Parc National des Calanques et la part active qu'ils ont menée dans l'élaboration et la construction du processus nous amenant à nous prononcer une nouvelle fois sur ce dossier.

Pour beaucoup de nos concitoyens (*le plus grand nombre*) dans quelques mois sera l'aboutissement de décennies de traversée du désert et d'années d'investissement très important ; mais ce sera aussi une nouvelle aire et le début d'un travail pour gagner le pari d'une véritable réussite.

Dans ce sens, Monsieur le Président, nous trouvons le rapport un peu trop timoré et manquant d'affirmations et de dynamique sur nos propres exigences en lien avec nos compétences.

Cet évènement devra être à la hauteur des attentes et espoirs de Fédérations sportives, associations de quartiers, des professionnels (commerçants et artisans), habitants et riverains du PNC, mais aussi de l'ensemble de toutes celles et ceux qui ont milité pour le PNC et qui souhaitent pouvoir continuer à profiter de ce joyau naturel, cadeau de la nature, de pouvoir protéger la faune et la flore en voie de disparition et de partager leur passion en transmettant la mémoire de ces lieux magiques et l'histoire de ces sites aux générations futures.

Voyons bien, que déjà, dans la Gouvernance de conception pyramidale ne reflète pas la diversité en représentativité de ce que je viens de vous énumérer et qu'il y a de grands absents du côté des activités maritimes. Certes les « personnalités » devraient représenter plus de la moitié du Conseil d'Administration. Dont 38% pour les « locales ». Certes la charte définit le Conseil d'Administration comme « l'organe politique, investi du pouvoir déterminant... ». Il n'en reste pas moins qu'il sera « chapeauté » par un bureau avec délégations qui seront définies et surtout composé à 80% des représentants institutionnels (Etat, Région, CG, Communes, MPM, Conseil Scientifique) plus un représentant du personnel et une seule personnalité nommée en raison de sa compétence.

Même le représentant du Conseil Economique Social et Culturel du Parc - instance consultative nouvellement créée par la loi en plus du Conseil Scientifique - n'est pas associé au bureau. C'est à revoir impérativement.

Membre suppléante du Conseil d'Administration du GIP de notre institution, j'ai pu apprécier le travail fait tout au long de ces mois passés, de façon collégiale avec l'écoute et l'attention que nous devons à chaque représentant des usages et des pratiques au sein de ces territoires terrestres et marins. Je dois tout de même noter, tout en le regrettant un certain relâchement depuis l'automne de l'année dernière avec une Assemblée Générale le 4 février 2011 qui remettait en cause certains points non décidés en Conseil d'Administration ! « *Chassez le naturel il revient au galop !* »

Pendant des mois, les heures passées avec l'équipe des salariés et de l'encadrement du GIP, que je tiens à saluer et à féliciter pour leur engagement et leur disponibilité et en espérant les retrouver dans la nouvelle équipe du Parc National des Calanques, nous avons fait et refait, *non pas le Monde*, mais cette fameuse Charte sa Carte et sa Gouvernance.

Pour tout dire la loi d'Avril 2006 sur les Parc Nationaux est très vite devenue une contrainte, parfois même, en ce qui concerne l'espace maritime, un frein.

Tout ceci, rapidement brossé, reflète en fait, le sentiment de frustration, et de rester, pour l'instant, au milieu du gué.

Effectivement, Monsieur le Président, nous pensons que trop de points seraient encore à voir et à revoir. Pourquoi, tout à coup cette frénésie à vouloir boucler ce dossier ?

Nous pouvons constater beaucoup trop de manques et de mauvais cadrages sur la carte, véritable patchwork avec des « zones du cœur » du parc entrelacées avec des « zones d'adhésion » et, au milieu des zones complètement sorties du Parc par pur besoin de foncier.

Doit-on comprendre que nous travaillerons sur le SCOT, le PADD, le PLU, le PDU... sans cohérence avec une Charte, sachant que nous sommes l'institution ayant ces compétences et donc, directement concernée ?

Il faut absolument qu'une articulation puisse se faire entre les questions d'urbanisme et le PNC. Nous sommes convaincus que dans tous les cas, la construction, par les documents d'urbanisme et de planification de rangs inférieurs à la charte, d'outils visant à lutter contre la spéculation, la densification excessive et la ségrégation sociale dans les zones d'interface sera un objectif à mettre en œuvre par le comité technique.

Comment a-t-on travaillé et anticiper la venue et l'apport des touristes (on annonce plus de 3 millions de visiteurs) en terme de flux de la circulation, de transports collectifs (si ce n'est le Bateau-Bus) et de parking de délestage... ?

Le périmètre terrestre est le résultat de rapports de forces et d'intérêts très partisans de négociation entre les communes, les collectivités. Il est en retrait sur l'ambition initiale.

Il ne garantit pas sur Marseille une protection contre la spéculation immobilière en bordure immédiate de parc et dans les enclaves comme les Goudes, une parcelle du Cap Canaille sur les hauteurs de La Ciotat et sur la partie terrestre de Port-Miou, 3 enclaves sorties du Cœur de Parc.

Comment va-t-on régler cet appendice contre toutes règles écologiques que sont les pollutions, avec la sortie du grand émissaire de Cortiou, les boues rouges de Cassidagne et les pollutions chimiques, au plomb et à l'arsenic du côté de Saména et l'Escalette ; et surtout quels moyens financiers et humains aurons-nous à notre disposition pour en finir ?

La trame verte au nord de Cassis est, selon moi, un des maillons faibles du projet. Etant donné que l'aire d'adhésion peut être revue à la baisse, il se peut qu'un jour cette trame verte n'existe plus.

Je rappelle que la partie maritime représente 90% du PNC. C'est un enjeu d'une extrême importance pour la survie de la Méditerranée, de ses fonds marins, de ses espèces animales et de sa flore, dont ses herbiers de posidonies.

Le développement des activités et des emplois maritimes, la gestion, la préservation et l'aménagement de l'espace littoral et marin, la coopération entre régions riveraines de la Méditerranée constituent les enjeux majeurs. Le territoire du PNC doit permettre d'accroître la productivité des lieux de pêche, de réguler les différents usages de la mer, d'encadrer un tourisme durable et social, d'encourager la plaisance populaire et de créer de nouvelles activités qui génèrent de l'emploi, y compris dans la recherche.

Notre tâche est loin d'être terminée et nous invitons tous ceux qui désirent pouvoir s'exprimer personnellement à intervenir sur l'enquête publique. Le Groupe CRC, pour sa part, aura aussi sa contribution.

**Nous demandons à ce que le label Parc National des Calanques soit protégé contre toute récupération à des fins commerciales et spéculatives.**

Enfin, je note que certains points ont été modifiés (*pas vraiment dans le bon sens !*) depuis notre dernière Assemblée Générale du GIP, le 26 juin, mais je mise beaucoup sur l'écoute et la prise en compte des remarques, observations, critiques et propositions qui vont sortir de l'Enquête Publique pouvant faire évoluer ce dossier dans l'intérêt général.

**Ce n'est donc pas un chèque en blanc de notre part que nous allons donner par notre vote en faveur de ce rapport, mais un vote responsable pour l'avenir de nos calanques.**

CHRISTIAN PELLICANI  
Conseiller Municipal  
Conseiller des 1<sup>er</sup> & 7<sup>e</sup> arrondissements  
Délégué à la Démocratie participative

## CONSEIL MUNICIPAL

17 octobre 2011

### Rapport n° 1

*Avis sur le projet de création du Parc National des Calanques,  
soumis à consultation institutionnelle et à enquête publique.*

Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

En mars 2011, notre groupe avait demandé l'ouverture d'un débat au conseil municipal. Débat qui c'est soldé par un monologue du Président du GIP, Monsieur Teissier qui nous avait fait part d'un consensus autour de la version 2 de la Charte après les multiples protestations des représentants des associations qui historiquement ont porté l'idée même du Parc. Et, en particulier, la prise en compte pour une part des demandes concernant le périmètre du Cœur marin et de l'aire maritime adjacente.

**L'expression autoritaire** de la Ministre qui, par ses propos et actes, a remis en cause le consensus autour du périmètre et du règlement montre à l'évidence que les craintes, de nombreux acteurs de la concertation, sont fondées sur « **le maintien d'activités humaines compatibles avec les objectifs de protection, et la solidarité écologique entre le cœur et les espaces environnants** ».

**L'échec relatif de la manifestation de ce week-end trouve ses racines dans la perte de confiance des acteurs associatifs et institutionnels !**

Il ressort une insatisfaction générale au travers des prises de positions. Trop laxistes pour les uns, en particulier sur le périmètre, mais aussi sur les objectifs et les moyens pour éradiquer les sources de pollution tels que les rejets urbains en mer ; trop rigides pour d'autres dans le règlement des usages ancestraux et populaires et dans les deux cas, n'en déplaise au président du GIP, pour beaucoup, le sentiment de non écoute et de dépossession de leur territoire d'activités.

1



Le rapport qui nous est soumis, ce jour au conseil, jour d'ouverture de l'enquête public sur la Version 3.1 du dossier de projet de création du Parc National, porte sur vos remarques et celles de votre majorité qui, depuis le début du processus, travaille à un consensus entre vous sur les zones qui resterons constructibles dans l'aire adjacente terrestre ainsi que la prise en compte du volet littoral et maritime de votre politique municipale.

À ce stade du propos, il est clair nous ne voterons pas la prise en compte de votre politique dans les documents et actes de l'enquête publique. Défendez votre politique, habillez là de verbes et de bonnes intentions : **il y a de moins en moins de marseillais qui croient en votre politique.**  
Je préfère passer quelques instants sur notre conception du parc et les propositions que nous porterons au commissaire enquêteur.

Je tiens, au nom du Groupe CRC renouveler notre attachement à l'idée de Parc National des Calanques et notre profonde conviction de son utilité publique pour nos générations futures et pour son développement durable.

Les communistes de ce département, avec leurs élus, ont été, dès la première heure, de toutes les manifestations et propositions constructives, en mettant en garde les pouvoirs publics sur le besoin urgent d'arrêter la perte d'espèces rares de la faune et de la flore et de protéger le littoral et ses abords d'autres prédateurs, qui n'ont d'autres buts que de rentabiliser au maximum des sites uniques, à l'aide de projets immobiliers.

**Les calanques** constituent l'espace naturel le plus fréquenté de la région. Vallons, pics, falaises calcaires et calanques découpées par la Méditerranée, offrent un espace de loisirs, de découvertes, de bien-être et de paix, aux portes de Marseille, espace qu'il faut donc préserver, protéger, réglementer **et surtout pas sanctuariser !**

Nous sommes pour un parc avec une charte pour un espace **cohérent et solidaire** afin que chacun puisse continuer, dans **le respect des territoires, à pratiquer ses usages.**

### Le Parc National des Calanques c'est pour nous :

- Un label, d'une reconnaissance mondiale, mais ce label doit être protégé. Il doit être préservé par le Conseil d'Administration du Parc National pour ne pas servir à de dérives spéculatives.
- Des moyens financiers plus importants (financement des actions en cœur de parc).
- Des moyens humains conséquents sur terre et en mer (police de la nature, une équipe d'accueil, éducative et pédagogique permanente de terrain, de scientifiques, techniciens et experts),
- Une forte valeur ajoutée de compétences (architecture, paysage, Développement Durable, Tourisme social, Recherche...)
- Promouvoir le cadre artisanal et tout le côté économie sociale et solidaire.

- L'objectif du PNC étant la conservation, pour les générations futures, de notre patrimoine matériel et immatériel, des identités naturelles, paysagères et culturelles, des territoires choisis pour leur caractère exceptionnel.

- L'objectif n'étant surtout pas d'en faire un bocal stérilisé et hermétique en interdisant les usages et les pratiques ancestrales qui font partie intégrante de la vie de ces lieux.

C'est sur ces bases que nous avons travaillé au sein du GIP avec notre représentante Marie Françoise PALLOIX et au sein du Conseil Consultatif régional de la mer dont le président, Robert ALLIONE a transmis, en date du 29 septembre, un certain nombre de recommandations que nous faisons nôtres.

Notamment, celles sur la création de deux zones de protections intégrales et de les substituer aux Zones de non prélèvements (ZNP) ;

Et sur la gouvernance qui fait apparaître une sous représentation des Maritimes sur les terrestres : avec seulement 4 représentants sur 18 postes.

La question de la gouvernance n'est pas neutre et le projet présenté tourne le dos à l'esprit même du texte de loi qui je rappelle : « grâce à sa gouvernance partagée, s'appuyant majoritairement sur les acteurs locaux (élus locaux, usagers, habitants, propriétaires et associations) » ; Le bureau sera composé de 80 % d'institutionnels.

Et seulement 38 % de représentants locaux au Conseil d'administration.

Plus inquiétant le flou sur les moyens financiers et humains qui seront mobilisés par l'état. Et la délibération N°7 sur la prorogation de seulement trois mois du GIP ne nous rassure en rien.

En conclusion, pour notre part, un tel projet ne peut être que rassembleur et relever d'une dynamique de développement durable, pour ces territoires magiques et dans un écrin ouvert à respecter et à embellir ainsi que la préservation des activités traditionnelles.

***« D'où, la nécessité de trouver ce fameux « point d'équilibre » entre un objectif légitime de protection de l'environnement et celui, non moins légitime, de préservation des usages. »***

***« Le territoire du PNC ne doit pas être considéré comme des morceaux de nature sous cloche, mais comme un outil au service d'une gestion durable de la mer et des espaces littoraux.***

***Ainsi, s'il possède des milieux sensibles et des espèces menacées, il doit permettre aussi d'accroître la productivité des lieux de pêche, de réguler les différents usages de la mer, d'encadrer un tourisme durable et social et de créer de nouvelles activités qui génèrent de l'emploi, y compris dans la recherche ».***

Nous allons œuvrer à la mobilisation citoyenne autour de l'enquête publique afin de poursuivre les corrections nécessaires du projet de charte et de règlement.

**Notre groupe s'abstiendra sur votre rapport qui manque de souffle et de sincérité sur les objectifs de réalisation du Parc.**

3

# GIP des Calanques de Marseille à Cassis : Intervention d'Alain Hayot

Conseiller régional PACA - Groupe du Front de Gauche - 21 octobre 2011

## Assemblée plénière du 21 octobre 2011

### Rapport 37 : GIP des Calanques de Marseille à Cassis – Avis sur le projet de création du Parc National des Calanques – Prorogation du GIP des Calanques – Avenant à la convention constitutive

Le groupe Front de Gauche réaffirme son attachement au Parc National des Calanques et sa profonde conviction de son utilité publique pour nos générations futures et pour le développement durable de Marseille et de son littoral.

Historiquement, les élus communistes de ce secteur de Marseille ont été de tous les combats pour protéger ce paysage exceptionnel, la faune et la flore, le littoral et ses abords, en particulier le protéger contre les prédateurs qui n'ont d'autres buts que de valoriser des sites uniques par le biais d'un bétonnage qui hélas a déjà produit des effets désastreux aux abords du Parc.

Mais la question qui nous est posée aujourd'hui n'est le PNC. La réponse positive est déjà acquise et elle est heureusement consensuelle.

La question aujourd'hui est de savoir si le projet de charte est acceptable en l'état et sinon sur quoi il faut l'amender pour rassembler enfin le maximum d'énergies, politiques, associatives, citoyennes et scientifiques.

Or à ce niveau-là si consensus il y a c'est plutôt sur l'idée que cette charte n'est pas celle qui était attendue. C'est également l'avis de notre conseil consultatif régional de la mer, avis que nous faisons nôtre. Emettre des réserves fortes ne remet pas en cause le projet de Parc mais la charte elle-même.

Sur quoi porte nos réserves qui sont également celles que je le répète d'une large partie du mouvement associatif.

- 1) La charte est trop laxiste sur les objectifs et les moyens d'éradiquer les sources de pollution tels que les rejets urbains en mer, la sortie du grand émissaire de Cortiou, les boues rouges de Cassidaigne.
- 2) La charte à l'inverse est trop prompt à émettre des interdictions quand à la place des habitants et des usages populaires et des activités. On ne protégera pas le littoral contre les populations mais en les associant, en les responsabilisant et surtout en les écoutant. Aujourd'hui le sentiment de dépossession est très largement partagé.
- 3) Le périmètre terrestre est le résultat d'un rapport de forces, d'une négociation entre les communes dont la caractéristique majeure n'a pas été la transparence. A l'arrivée il est en retrait de l'ambition initiale. Il ne garantit pas sur Marseille une protection contre la spéculation immobilière en bordure immédiate du Parc et dans les enclaves comme les Goudes, une parcelle du Cap Canaille sur les hauteurs de la Ciotat et sur la partie terrestre de Port Miou, trois secteurs qui ont été sortis du cœur du Parc. On se demande bien pourquoi ?
- 4) La gouvernance est de conception pyramidale. Elle sera chapeauté par un bureau dont les compétences sont essentielles. 38 % seulement du CA est réservé aux représentants locaux et 80 % du Bureau est composé d'institutionnels.
- 5) Enfin la question des moyens en personnels n'est pas négligeable. En l'état actuel des réductions budgétaires l'enveloppe attribuée au PNC se fera à moyen constant sur la ligne des Parcs Nationaux. En clair elle amputera les moyens des Parcs existants et ne permettra pas au PNC de disposer des personnels à la hauteur des missions que s'assigne la charte.

Pour toutes ces raisons et parce que cette charte manque de souffle, de sincérité et de citoyenneté notre groupe s'abstiendra.

Il continuera d'œuvrer à la mobilisation citoyenne autour de l'enquête publique afin d'apporter les corrections nécessaires au projet de charte et de préserver l'équilibre entre l'objectif légitime de protection de l'environnement et celui non moins légitime de préservations des usages et des activités.

Le PNC ne doit pas être considéré comme un morceau de nature sous cloche mais comme un outil au service d'une gestion durable de la mer et des espaces littoraux, leur protection vis-à-vis de la spéculation immobilière et l'encadrement d'un tourisme durable et social enfin un lien étroit avec la formation et la recherche.



Marseille, le 27 avril 2011

**MARIE FRANÇOISE PALLOIX**

*Ancienne Conseillère Régionale P.A.C.A.  
Conseillère d'Arrondissements du 4<sup>e</sup> secteur  
2<sup>e</sup> Vice Présidente à la Communauté Urbaine MPM  
Commission Développement durable, Innovation & Prospectives*

**Mme Nathalie KOSCIUSKO – MORIZET**  
*Ministre de l'Ecologie, du Développement durable,  
des Transports & du Logement  
Grand Arche  
Tour Pascale A et B  
92055 La Défense Cedex*

Madame la Ministre,

Je voudrais vous soumettre une de mes préoccupations majeures actuelles qui concerne l'avenir du Parc National des Calanques.

Membre du Conseil d'Administration du GIP des calanques par mon Mandat d'élue à la Communauté Urbaine Marseille-Provence-Métropole, j'ai participé, depuis quelques mois, comme la majeure partie de ses membres, à de très nombreuses heures de réunions de travail sur ce dossier.

Je l'ai fait d'autant plus volontiers et avec passion que je suis une des pionnières, militante de la première heure, pour le Parc National des Calanques.

Avec mes ami(e)s d'Associations, de Fédérations, avec les habitant(e)s des quartiers de Marseille proches des calanques, nous avons commencé à nous mettre en travers de certains projets de privatisation et de construction sur le domaine public maritime du littoral marseillais.

Puis, nous avons demandé l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO de notre Littoral, constatant avec regret l'inertie complète du pouvoir à entendre cette volonté partagée de voir le jour du premier Parc National des Calanques.

La loi sur les Parc Nationaux (revue et corrigée) de 2006, ne nous a pas vraiment convaincu. En effet, elle ne correspondait pas complètement aux critères du Parc National des Calanques périurbain et méditerranéen tel que nous l'envisagions.

Aujourd'hui, je vous interpelle à nouveau sur ce sujet après avoir eu connaissance de votre interview du 23/04/2011 sur le quotidien la Provence, car j'ai été séduite et pleinement d'accord avec vos propos (conf : pièce jointe).

J'aimerais vous faire part de ma surprise lorsque j'ai découvert, quelques jours avant la dernière Assemblée Générale du GIP des Calanques, le 11/02/2011, la proposition de Charte – Version 2 – qui très franchement, ne correspondait pas avec les travaux et le cheminement que nous avons eu depuis des mois.

1 / 5

Que s'était-il passé entre temps ?

Plus de deux mois pendant lesquels nous restions sans nouvelles si ce n'est des reports de dates d'AG ! Et durant lesquels des tractations, des rencontres se faisaient en dehors de tout formalisme et du Conseil d'Administration du GIP. Et ce pour aboutir à une nouvelle carte, patchwork et assez mosaïque mais ne correspondant pas aux critères que nous avons défini d'un Parc avec trois unités de valeurs :

- La première : Unité de lieu, de territoire homogène ;
- La deuxième : Unité de pratique et Usages à encadrer mais à préserver ;
- Et la troisième : Unité pour un développement durable le mieux adapté dans sa diversité et dans son rapport avec l'Homme.

On nous a présenté un Parc National « au rabais » qui ressemblait plus à un compromis, à « un à peu près » ou encore à une Marque ou Label servant à d'autres intérêts que celui de la préservation.

Premier de sa catégorie nous n'avons pas de modèle et de fait nous devons composer avec une loi qui devrait pouvoir s'adapter à la situation.

Tout d'abord et comme vous le dites à juste raison nous ne sommes pas dans le Mercantour ou dans un autre Site peu urbanisé et peu utilisé en permanence. Nous sommes sur un territoire où l'Homme, depuis des siècles, Marseille en a 26, a ses habitudes, ses pratiques, ses usages et durant tout ce temps il a protégé la Nature, la Faune et la Flore avec ses propres connaissances qui ont évolué mais surtout avec sa passion et son amour pour les calanques.

C'est donc, devenu un patrimoine culturel et des lieux où l'art de vivre, les traditions, bien souvent avec la transmission familiale restent un des piliers incontournables et à prendre en compte en priorité.

Ne voyons surtout pas l'Homme comme un ennemi ou un prédateur de ce site mais bien comme l'acteur premier de son développement en harmonie avec la nature. Mettre l'Homme, ses usages et ses pratiques au centre de ce PNC est donc inévitable, surtout si nous voulons que ce passage de mémoire se poursuive et vienne en complémentarité avec un travail important à faire avec le Ministère de l'Education pour garder une place importante dans le système éducatif sur ce sujet.

Aujourd'hui ce n'est pas le cas. Nous retrouvons dans la Charte V2 plus de contraintes et d'interdits que de possibilités d'assurer le relais d'une vie passée chargée de coutumes, d'habitudes et d'histoire dans cette continuité si profitable à ces sites, territoires et aux générations futures.

Un autre côté non pris en compte et, presque inexistant, se trouve être tout le côté Social que peut favoriser le PNC :

2/5

Je pense, avec beaucoup de convictions, que l'Economie Sociale et Solidaire doit tenir une place majeure au sein du PNC pour le Tourisme Social en favorisant l'accès aux personnes en échec, exclus du système, parquées dans des cités bétonnées où la nature a été depuis longtemps balayée et reste totalement inexistante. Favoriser l'Emploi pour une meilleure réinsertion qualifiante et valorisante peut être une opportunité et un des atouts de ce futur Parc.

Avoir, sur place, tout un complexe de recherche, intégré dans le paysage naturel, afin de recevoir en son sein les plus grands chercheurs sur la biodiversité et l'écologie.

Madame la Ministre, vous avez noté quelques non sens, quelques « lignes » à rectifier et je suis pleinement d'accord avec vous en renforçant l'idée d'une incohérence patente sur la rade de Marseille et sur les Iles du Frioul (incompréhensible pour ma part) et rajoutant à ces énormités la volonté de sortir du « cœur du Parc », dans le quartier du 8<sup>e</sup> arrondissement de Marseille, un noyau villageois qui n'est autre que les « Goudes ».

Plus personne n'en parle mais croyez moi, Madame la Ministre, c'est une situation qui soulève à la fois indignation, colère mais pas d'incompréhension. Nous ne sommes pas dupes et connaissons bien les intentions et les projets immobiliers prévus dans ce noyau villageois qui garde encore (mais pas pour longtemps) son authenticité et sa valeur ajoutée de lieu magique totalement intégré dans notre patrimoine historique, à découvrir comme un joyau dans un écrin.

Madame la Ministre, Marseille est une des villes, en France, qui garde avec beaucoup de fierté son histoire comme valeur humaine. Avec ses défauts mais surtout, ses qualités ses habitants d'origines différentes avec toutes et tous un sens développé de préservation de nos biens communs. Marseille sans son Vieux Port et ses pêcheurs professionnels n'est plus Marseille ! Aussi pourquoi ne pourrions-nous pas proposer aux pêcheurs de Marseille les mêmes droits de pêche qui sont accordés aux pêcheurs de Cassis ?

Pas très loin de nous, nous avons le « Parc Marin de la Côte Bleue » qui a été créé depuis des décennies. Son fonctionnement conjugue les restrictions tout en gardant une place pour les pêcheurs professionnels et permet ainsi de conforter une économie locale.

Ce n'est certainement pas de notre part un refus total de prendre en compte une réglementation adaptée au futur Parc National des Calanques périurbain. Mais nous voudrions que cette réglementation soit essentiellement tournée pour les hommes et les femmes dans un milieu naturel à protéger, à respecter et à valoriser.

Cela ne veut donc pas dire, pour la grande majorité des habitants de ces villes Statut quo, mais, par exemple, lorsqu'ils vivent au quotidien la casse de l'industrie – comme dans le quartier populaire de la Madrague de Montredon, mitoyen avec le PNC.

En effet, la première Usine de production d'Acide Tartrique pur, dans le Monde, a été mise en liquidation judiciaire et a fermé ses portes en 2009 laissant 50 salariés sur le carreau.

5 / 5

Aujourd'hui, nous venons de découvrir un projet de Marina d'environ 280 logements plus une trentaine de villas à 7 000 euros le m<sup>2</sup>.

Un peu plus loin, un projet immobilier d'une centaine de logement se construit, une école primaire perd pour la cinquième fois une classe et sur la même route qui mène directement au PNC un bureau de Poste est fermé tous les matins depuis le 4 avril, sous prétexte qu'une étude faite en 2008 démontrait une baisse de 20 % de fréquentation de ses bureaux !

Depuis des années, un plan d'urgence est demandé, en matière d'amélioration de la circulation, de transports collectifs publics pour qu'ils soient plus nombreux et mieux adaptés aux besoins de la population résidente dans ces quartiers complètement enclavés. Malgré l'affluence importante, le week-end et l'été, de celles et ceux qui veulent profiter de la mer plus le passage des touristes, il n'est toujours rien prévu pour atténuer le flot des voitures et les bouchons interminables dans le secteur aux heures de pointe.

L'Escalette, toujours dans ce secteur, est situé sur le site Natura 2000, et est maintenant considéré comme en plein « cœur du Parc ». Pourtant un blockhaus, se trouvant à l'Escalette et datant de la dernière guerre, a été acquis par un propriétaire privé. Il est situé sur les rochers face à la mer et vient d'avoir l'autorisation de la Ville pour rénover ce bâtiment afin d'en faire une salle de restaurant et recevoir les mariages ?!

Ce n'est donc pas le statu quo mais bien une autre qualité de vie et une prise en compte des aspirations, des besoins des habitant(e)s de ces quartiers qui ont même voté à une large majorité, par référendum populaire organisé par les Comités d'Intérêt de Quartiers, pour l'intégration de leurs quartiers dans le PNC, étant situés à proximité et sur le Littoral.

Madame la Ministre, la possibilité de voir la création du premier Parc National des Calanques périurbain en Méditerranée est, incontestablement, pour la France et ses amis des autres pays côtiers une formidable chance que nous n'avons pas le droit d'hypothéquer sur l'hôtel des intérêts politiques et financiers.

Aussi, et ayant apprécié votre analyse de la situation ainsi que votre démarche, je vous demande, au nom de toutes celles et tous ceux qui, comme moi, désirent un véritable Parc National des Calanques élaborer et décider **par l'homme et pour l'homme**, de mettre toute votre détermination et votre pouvoir pour que la Charte soit revue :

- Pour que le « cœur du parc » soit plus homogène, plus compact et plus cohérent ;
- Et que les usages et les pratiques historiques, aussi bien sur terre que sur mer avec une économie locale consolidée, soient acceptées afin de maintenir traditions et art de vivre tout autant que nous tenons à préserver nos sites.

4/5

Madame la Ministre, je me tiens à votre disposition pour poursuivre nos ambitions partagées afin que ce Parc ne soit pas « un Parc au rabais » (*terme que j'avais moi-même employé dès ma désignation, par mes pairs du Conseil de la Communauté Urbaine Marseille-Provence-Métropole, au Conseil d'Administration du GIP des Calanques*) mais en faire la fierté de tous.

Je vous remercie par avance de l'intérêt que vous aurez bien voulu accorder à ce dossier ainsi que de tout ce que vous pourrez mettre en oeuvre pour que nous avancions communément dans le même sens.

Dans l'attente,

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'expression de ma sincère considération.

*Cordialement.*





**Marie-Françoise PALLOIX**

Conseillère des 6<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> Arrondissements à Marseille

Conseillère de la Communauté Urbaine « Marseille-Provence-Métropole »

Membre du Conseil d'Administration du GIP des Calanques.

## PROPOSITIONS POUR ENRICHIR LA CHARTE V3

Les deux rapports (du **Conseil National de la Protection de la Nature** et du **Comité Interministériel des Parcs Nationaux**) datés du 22 mars 2011, sont pour avis (*même s'ils essaient d'exercer des pressions*) et restent encore trop administratifs (*même si ce n'est pas leur mission*) sans jamais faire référence au caractère d'exception, unique en Europe, de notre Parc National des Calanques Périurbain.

Nous sommes aujourd'hui contraints de revoir la copie afin que la Charte V3 soit le reflet de « **CE QUE NOUS VOULONS** » et acceptée par Paris, pour devenir la base, de ce qui sera à l'automne prochain, l'Enquête Publique ouverte à toutes et tous et où nous allons devoir nous investir plus que d'ordinaire.

Je voudrais aborder l'essentiel de ce qu'a été notre réunion avec notre contribution et nos propositions pour la Charte V3.

Il est nécessaire et incontournable d'articuler et de conjuguer en permanence **TROIS éléments INDISSOCIABLES** :

Ce triptyque n'est autre que :

### L'HOMME – LES USAGES ET LES PRATIQUES – LA NATURE

Il peut être lu indifféremment dans un sens ou dans l'autre car il n'y a aucune hiérarchie ni prérogative.

A partir de ce concept, nous allons décliner trois grands axes de cette charte telle que nous la voyons :

- ⇒ La place de l'Homme de ses pratiques et usages
- ⇒ Les territoires en Cœur du Parc et en Zone d'Adhésion
- ⇒ Et enfin le problème de la Gouvernance.

La primauté à l'Homme et son rapport à la Nature avec ses pratiques et usages, ses métiers, ses volontés et ses défauts à corriger. De prima bord je serais tentée de dire : « *Les interdits n'ont jamais rien réglé s'ils sont mal compris ou mal interprétés* »

Nous devons saluer et louer toutes ses volontés mises en commun pour un seul but, car sans cette pugnacité, sans cet acharnement à vouloir la création du PNC, **RIEN** n'aurait eu lieu.

Il faut remonter très loin dans le temps (dans les années 1960) pour retrouver trace de manifestation pour le Parc National.

Si l'Homme a persévéré dans son attitude conquérante c'est bien la démonstration d'une volonté de préservation et de traitement égalitaire de la Nature et de l'Homme.

Si l'Homme a voulu et veut toujours un territoire, des sites protégés et milite dans l'urgence pour une Méditerranée non polluée où toutes les espèces de faune et de flore puissent cohabiter sans danger ... C'est **PARCE QUE** l'Homme a très vite compris que la Nature s'était la VIE !

Je vais donc vous faire part de ce que nous avons produit et les propositions qui en découlent :

# PROPOSITIONS POUR LA CHARTE V3

Après une étude des documents provenant de Paris, après une réunion de travail et des concertations très riches et constructives, il en ressort des questions essentielles à régler une fois pour toute afin de poursuivre le travail qui avait été engagé avant l'Assemblée Générale du 11 février 2011.

Et tout d'abord, *comme le CNPN et le CIPN semblent passer outre*, nous nous devons de souligner les heures de travail au GIP et les rencontres avec les différents partenaires.

Toute cette importante somme de travail doit être impérativement prise en compte et non pas ignorée ou balayée d'un revers de main en faisant référence à des textes ou à des situations déjà en place qui n'ont rien à voir avec le futur PNC sur la côte méditerranéenne, en Région PACA et avec la deuxième ville de France.

La loi 2006 n'étant pas vraiment adaptée à la situation, il faut essayer d'apporter des propositions crédibles qui feront jurisprudence pour un éventuel deuxième PNC.

Nous devons aussi arrêter de donner des étiquettes « pro » et « anti » Parc alors que bien souvent on retrouve les mêmes, rassemblés autour d'affirmations qui ne sont pas aussi réductrices.

Pour la grande majorité, nous ne sommes pas contre le PNC, mais contre un contenu qu'on essaie de nous imposer qui ne nous ressemble pas.

Le sondage le prouve, il est impératif de bien écouter et comprendre les préoccupations des habitants de nos quartiers et de toutes les associations d'usagers, différentes certes dans leur formulation, voire dans leur approche, mais convergentes quant à la finalité en matière du refus de restrictions et d'interdictions.

→ La grande question reste dans la **poursuite de la pratique des usages dans le Parc National des Calanques**. En réglant cette question, nous aurons fait un pas considérable en avant.

Nous sommes arrivés à réunir à la fois les pêcheurs professionnels, les chasseurs, les randonneurs, les plaisanciers... sur une soirée de réflexion qui a démontré de toute évidence un consensus autour du maintien d'activités professionnelles pour les uns et de pratiques sportives ou lucratives pour les autres.

Nous avons souligné le manque de perspectives et de débouchés possibles dans les deux textes comme nous avons pu le constater à la lecture de la Charte V2 et plus en ce qui concerne les observations du CNPN et du CIPN.

Nous pensons qu'il faut rétablir la situation, car déclarer la fin des usages et des activités professionnelles de la mer, (*ou les restreindre à portions congrues*), reviendrait à supprimer l'âme de ce Parc en mer comme sur terre.

***Considérant, bien évidemment, que le Parc National des Calanques Périurbain n'a pas son pareil et donc pas de modèle, ni de référence, il faut absolument adapter la loi 2006 aux circonstances et aux territoires atypiques de notre PNC, sans quoi nous allons passer à côté de ce qui restera l'originalité de ce Parc habité et fréquenté depuis bien des décennies par des familles et des associations de toutes sortes, amoureuses de ces paysages et respectueuses des ces lieux enchanteurs.***

Toutes ces personnes se sont côtoyées de tout temps et ont, pour la plus part respecté les espaces et entretenus les lieux fréquentés. Devons-nous penser qu'aujourd'hui il en serait différemment ? Devons-nous mettre tout la Monde dans le même sac au risque de pénaliser la majorité pour une minorité que nous pourrions facilement maîtriser à condition d'avoir les moyens humains capables d'exercer la prévention, l'éducation et ... si besoin la répression ?

La plus part de nos concitoyens sont disposés à faire quelques concessions à condition de ne pas amputer complètement leur passion ou leur moyen de subsistance.

On a dit et répété que ce Parc serait le contraire d'un sanctuaire ou d'un bocal ; soyons logiques avec nous même et donnons-nous les moyens de mettre en pratique nos paroles et nos propositions.

« L'HOMME » est, au travers du développement durable et de la volonté de préservations de la faune, de la flore et de sa biodiversité, **la pièce maîtresse** de cette création. Ne devrait-il pas faire parti son **AVENIR**.

Oui, nous pouvons dire que c'est une aventure humaine pour l'avenir et pour nos générations futures qui auront le privilège de partir à la découverte de sites terrestres et marins magnifiques en croisant des randonneurs, des grimpeurs, des chasseurs, des plongeurs, des plaisanciers et des pêcheurs dans tout un environnement classé, protégé, avec ses traditions populaires et dans un patrimoine matériel et immatériel entretenu, respecté et connu, reconnu partout dans le Monde.

→ Une fois que ce postulat est acquis, nous pouvons aborder le côté territoire et périmètre du zonage en mer et sur terre d'une autre manière.

Nous trouvons, très sincèrement, que le fameux point d'équilibre entre le cœur du Parc terrestre et les zones d'adhésions reste, pour l'instant, en déséquilibre complet quant à son homogénéité et sa cohérence géographique. Ce n'est qu'une addition de territoires tantôt Cœur, tantôt zone d'adhésion, tantôt plus rien ?... En quelques sortes une mosaïque qui n'a plus de rapport ni de logique comme les propositions premières l'avaient.

Sur papier le cœur doit rester au cœur du Parc et les zones d'adhésion et de Tampon autour du cœur. Avoir tout à coup une zone en cœur puis un morceau de territoire en zone d'adhésion puis un autre morceau en cœur tout cela pour des raisons qui n'ont rien à voir avec l'intérêt du Parc n'est pas vraiment sérieux.

Ce qui me fait dire en voyant ce qu'est devenu notre carte et les territoires concernés que certains ont été plus entendus que ceux et celles de la première heure, militant pour le Parc et qui se trouvent, en bout de course, les plus pénalisés (*à méditer*).

Je trouve que le traitement entre les terrains de Carpiagne, qui m'ont toujours semblé un peu comme le visiteur de dernière minute non souhaité, et le traitement des chasseurs et des pêcheurs par exemple est réellement disproportionné et sans commune mesure.

Pour notre part, nous considérons Carpiagne hors carte du Parc avec simplement une demande de renforcement de protection de toute la zone en matière d'incendie pour ne plus vivre le passé.

Il serait peut être plus judicieux de se servir de ces terrains pour en faire l'entrée principale des bus et des voitures venus de l'extérieur de Marseille et garder, pour Marseille intra-muros, comme entrée secondaire avec des moyens de déplacement doux.

Que ce soit en mer où nous préférons de loin une zone plus importante protégée que sept petits morceaux qui seront très difficiles à reconnaître (*n'oublions pas notre bon et vieux Mistral*) et revenir à l'objectif initial d'un classement en aire maritime adjacente pour une certaine protection ou sur terre où certaines décisions relèvent effectivement de tractations plus que de la logique territoriale (ex : les Goudes).

Le monde de la voile a adopté notre littoral, nos côtes et nos sites pour évoluer et organiser de grandes rencontres (*notamment des régates nationales et internationales*) qui sont aujourd'hui de notoriété publique et représentent un apport important tant sportif qu'économique.

→ Pour la gouvernance nous demandons avec insistance que nous soyons maîtres de la situation et de pouvoir déroger sur la Loi d'une vingtaine de membres supplémentaires ne peut être considéré comme hors la loi lorsqu'on prend en compte les spécificités, la diversité, l'originalité des acteurs et partenaires que nous pensons utiles et efficaces dans les travaux et la maturité de cet énorme chantier.

Loin de vouloir en faire une « foire d'empoigne » c'est plus par efficacité et par soucis de pluralité. Nous n'avons jamais eu à nous plaindre jusqu'à présent d'être trop nombreux et de ne pas pouvoir bien travailler.

Prenons bien en considération que la proposition que nous avons mis en débat lors de l'Assemblée Générale a soulevé quelques manques et imperfections, mais n'a pas été source de discordes en tout les cas pour voir à la baisse son nombre.

Le Conseil d'Administration devrait avoir des pouvoirs renforcés en lui permettant de donner des conventions de qualité, il faut aussi affirmer que c'est le Conseil d'Administration qui aura la tâche de diriger et de détenir le pouvoir de décision.

Enfin nous demandons à ce que l'utilisation, à des fins purement commerciales, du label « Parc National des Calanques » soit formellement interdite.

Marseille le 23 mai 2011